1. Champ d'application géographique de la Convention de Vienne

La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), adoptée à Vienne le 11 avril 1980, régit les ventes internationales de marchandises lorsque les parties ont leurs établissements dans des États différents.

Selon son article 1, paragraphe 1, la Convention s'applique notamment dans deux situations :

- **Article 1(a) :** lorsque les deux États dans lesquels les parties ont leurs établissements sont des États contractants à la Convention.
- **Article 1(b) :** lorsque les règles du droit international privé conduisent à appliquer la loi d'un État contractant.

Application au cas :

La société COUSCOUS est marocaine et DISTRUMAX est française. La France est un État contractant à la Convention de Vienne, contrairement au Maroc.

Par conséquent, la Convention ne s'applique pas automatiquement sur la seule base de la nationalité des deux entreprises. Elle peut néanmoins s'appliquer si les règles de droit international privé désignent la loi française ou si les parties choisissent expressément de la retenir, sous réserve des conditions juridiques applicables.

2. Avantages de l'utilisation du conteneur maritime

Le conteneur maritime est une unité de transport normalisée permettant de transporter des marchandises par voie maritime et de faciliter leur acheminement multimodal.

Ses principaux avantages sont :

1. **Protection des marchandises :** il protège les produits contre les intempéries, les chocs, la poussière et les risques de détérioration.
2. **Réduction des coûts :** il permet de rationaliser les opérations de manutention et de transport.
3. **Sécurité :** il limite les risques de vol, de perte et de manipulation abusive.
4. **Facilité de manutention :** il facilite le chargement et le déchargement grâce à des équipements spécialisés.

5. **Transport multimodal :** il permet de combiner le transport maritime, routier et ferroviaire.
6. **Gain de temps :** il réduit les délais de manutention dans les ports.
7. **Standardisation :** ses dimensions normalisées facilitent son utilisation dans les échanges internationaux.

3. Calcul de la valeur du fret maritime en euros

Données :

- Nombre de cartons : 320.
- Poids d'un carton plein : 26 kg.
- Nombre de palettes : 4.
- Poids d'une palette vide : 15 kg.
- Tarif du fret : 350 EUR par UP.
- Minimum de taxation : 90 EUR.

Étape 1 : Calcul du poids brut

Poids des cartons :

320 x 26 = 8 320 kg

Poids des palettes :

4 x 15 = 60 kg

Poids brut total:

PB = 8,320+60= 8 380 kg

Étape 2 : Calcul du volume des palettes

La hauteur maximale de la palette, palette comprise, est de 110 cm.

V=1, 20 x 1, 00 x 1,10
V=1, 32 m^3

Pour 4 palettes :

V=1,32 X 4= 5,28 m^3

Étape 3 : Détermination des unités payantes (UP)

En transport maritime LCL, l'unité payante est généralement déterminée en comparant le poids en tonnes et le volume en mètres cubes.

- Poids : 8380/1 000=8,38 tonnes.

Volume.= 5,28 m^3

On retient la valeur la plus élevée :

UP=max(8,38;5,28)=8,38

Étape 4 : Calcul du fret de base

Fret=8, 38 x 350
Fret=2 933 EUR

Les minimums de taxation ne modifient pas ce résultat puisque le fret calculé dépasse 90 EUR.

Étape 5 : Calcul des surcharges

BAF :

2 933 x 1,25 % =36,66 EUR

CAF :

2 933 x 2 %=58,66 EUR

Fret total avec surcharges : 2 ,933+36,66+58,66 = 3 028,32 EUR

4. Calcul de la valeur CIF LE HAVRE en passant par EXW, FAS et CFR

Étape 1 : Calcul de la valeur de la marchandise

Désignation	Quantité	Prix unitaire (€)	Montant (€)
Couscous complet 1 kg	4 080	1,20	4 896
Couscous de maïs 1 kg	3 600	1,50	5 400
Total marchandises			**10 296**

Coût de l'emballage export : 800 €.

Étape 2 : Calcul de la valeur EXW

Formule :

EXW = Valeur marchandises + Emballage
EXW=10 296+800
EXW = 11 096 €

Étape 3 : Calcul de la valeur FAS

Le prix FAS comprend la valeur EXW augmentée des frais supportés jusqu'à la mise à disposition de la marchandise le long du navire au port de départ.

Désignation	Montant (€)
Valeur EXW	11 096
Chargement à l'usine	500
Réacheminement	2 000
Frais du transitaire export	2 800
Déchargement sur quai Tanger Med	460
Douane export	200
Total FAS	**17 056**

FAS=11 096+500+2,000+2 800+460+200
FAS = 17 056 €

Étape 4 : Calcul de la valeur CFR

Le prix CFR comprend le prix FAS, les frais d'embarquement et le fret maritime.

CFR=FAS + Embarquement+ Fret
CFR=17,056+1100+3 028,32
CFR = 21 184,32 €

Étape 5 : Calcul de l'assurance maritime

Données :

- Taux d'assurance : 1,5 %.
- Majoration : 10 % de la valeur CIF.

Formule:

Assurance=CIF x 1,5 % x 1,10 \]

Or :

CIF=CFR +Assurance

Donc :

CIF=CFR+ (CIF x 0,0165)
CIF (1-0, 0165) =21 184, 32
CIF= 21 184,32 / 0,9835
CIF=21 539,73 €

Montant de l'assurance :

Assurance=21 539,73 X 1,65 %
Assurance=355,41 €

Récapitulatif des valeurs

Incoterm	Valeur en euros
EXW	11 096,00 €
FAS	17 056,00 €
CFR	21 184,32 €
Assurance	355,41 €
CIF LE HAVRE	**21 539,73 €**

5. Calcul de la dette douanière relative à l'importation depuis l'Espagne

Données :

- CFR port de Casablanca : 128 856 MAD.
- Assurance : 0,8 % du CIF majoré de 10 %.
- Aconage : 12 300 MAD.
- Droits de douane : 12,5 %.
- Taxe parafiscale : 0,25 %.
- TVA : 20 %.

Étape 1 : Calcul de l'assurance

Formule :

Assurance=CIF X 0,8 % X 1,10

CIF=CFR+ Assurance
CIF=128 856+(CIF X 0,0088)
CIF (1-0, 0088) =128 856
CIF= 128 856 / 0, 9912
CIF=130 000\ MAD

Assurance:

130 000 X 0,88 %=1 144 MAD

Étape 2 : Calcul de la valeur en douane

VD=CIF + Aconage
VD=130 000+12 300
VD=142 300 MAD

Étape 3 : Calcul des droits de douane (DD)

DD=142 300 X 12, 5%
DD=17787, 50 MAD

Étape 4 : Calcul de la taxe parafiscale (TPF)

TPF=142 300 X 0, 25 %
TPF=355, 75 MAD

Étape 5 : Calcul de la TVA à l'importation

Base de calcul de la TVA :

Base TVA=VD+DD+TPF
Base TVA=142,300+17 787, 50+355,75
Base TVA=160 443, 25 MAD

TVA :

TVA=160 443, 25 X 20%
TVA=32 088, 65 MAD

Étape 6 : Calcul de la dette douanière totale

La dette douanière comprend les droits de douane, la taxe parafiscale et la TVA à l'importation.

Éléments	Montant (MAD)
Droits de douane (DD)	17 787,50
Taxe parafiscale (TPF)	355,75
TVA à l'importation	32 088,65
Dette douanière totale	**50 231,90**

RÉSULTAT FINAL

50 231,90 MAD

Dette douanière totale à payer

6. Conclusion générale

L'opération d'exportation de la société COUSCOUS vers la France permet de déterminer un prix de vente international selon les différents Incoterms :

- EXW : 11 096 €.
- FAS : 17 056 €.
- CFR : 21 184,32 €.
- CIF Le Havre : 21 539,73 €.

Concernant l'importation des emballages depuis l'Espagne, la dette douanière totale s'élève à 50 231,90 MAD, selon les taux et les hypothèses de calcul fournis.